

L'orpaillage en Guyane

L'extraction de l'or alluvionnaire connaît un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années en Guyane. L'envolée des cours mondiaux de ce métal précieux produit désormais une multiplication anarchique des sites d'orpaillage sur l'ensemble du plateau des Guyanes, où les filières clandestines débordent largement les entreprises légales. Très largement alimenté par une main-d'œuvre brésilienne, l'orpaillage clandestin fleurit aujourd'hui en Guyane sous la forme de centaines de sites plus ou moins volatiles, totalement incontrôlés, et générateurs de profonds bouleversements au sein des écosystèmes mais aussi de la société guyanaise. Pas facilement distinguables sur le terrain des sites légaux (environ soixante-dix début 2006) en terme d'impacts environnementaux, les chantiers d'orpaillage illégaux sont porteurs de nombreux maux :

- **Destruction d'importantes surfaces forestières** recouvrant les terrasses alluviales bordant les cours d'eau ;
- **Pillage d'une ressource non renouvelable** en dehors de toutes retombées fiscales ;
- **Pollution des cours d'eau par le rejet d'eaux turbides.** Les alluvions anciennes bordant les criques et rivières sont décapées à l'aide de puissants jets d'eau pour arriver jusqu'au toit de la roche mère où se retrouve l'essentiel des paillettes ou pépites d'or libres.

Une batée clandestine

• Pollution de l'atmosphère et des cours d'eau par le mercure.

Officiellement interdit depuis le début 2006 en Guyane, le mercure est toujours utilisé par les clandestins pour amalgamer les paillettes d'or durant la phase d'extraction finale, et même encore par bon nombre d'entreprises officielles qui ne se sont pas encore adaptées aux techniques novatrices de la table à secousse permettant de s'affranchir de ce métal hautement polluant ! Plus grave peut-être encore est que d'importantes quantités de mercure natif se retrouvent en fait relarguées dans les eaux de surfaces lors de la dilution des boues dans les criques et les rivières.

- **Trafics humains de travailleurs** parfois réduits à des conditions d'esclavage, prostitution, meurtres en guise de règlements de compte, diffusion incontrôlée du paludisme, etc.
- **Contamination des populations autochtones** vivant des ressources des rivières par le mercure qui empoisonne les chaînes alimentaires, notamment au travers de la consommation des poissons carnivores.

Pour faire face à une situation de plus en plus incontrôlable, l'État français a entrepris depuis quelques années des opérations policières spécifiques visant à désorganiser progressivement ces filières illégales en détruisant régulièrement les chantiers découverts en forêt. Ce sont les

Travail des boues

fameuses opérations

« anaconda », qui engage sur le terrain des moyens humains et logistiques parfois lourds et où collaborent les forces armées, des officiers de police judiciaire de la gendarmerie et d'autres services de l'État. Bien qu'encore imparfaites, ces frappes répétées sont certainement efficaces en terme de pertes de revenus, mais l'extraordinaire attractivité du métal jaune toujours plus coté face à la pauvreté qui sévit dans les régions où sont recrutés les *garimpeiros** conduit au maintien du phénomène.

Extrêmement réactifs, les clandestins repoussent toujours plus loin leurs limites d'exploration, atomisent et camouflent parfois de mieux en mieux leurs activités pour se dissimuler des repérages aériens, et disposent même de toute évidence de renseignements leur permettant d'anticiper les mouvements hélicoptérés des forces d'intervention. Dans ce contexte, la position des entreprises légales n'est pas toujours très limpide : partenariat sur le terrain plus ou moins contraint sous la menace, ou même connivence d'exploitation.

Dans tous les cas, l'état de droit est totalement bafoué sur des portions conséquentes du territoire, et l'insécurité gagne maintenant les zones habitées du littoral (vols de véhicules pour fournir les chantiers en moteurs, etc.).

Le bassin de l'Approuague est aujourd'hui un exemple caractéristique de cette dégradation des conditions de gestion du territoire, et la Réserve des Nouragues qui « empiète » un peu sur des terrains à potentiel minier (entendre par là potentiel « aurifère ») est de ce fait envahie par des *garimpeiros* venus des terrains voisins d'Ipoussin. Les forêts aménagées par l'ONF, à vocation d'exploitation durable, mais situées en zones aurifères, sont ravagées par les extractions elles-mêmes, mais aussi par leurs activités vivrières annexes : chasse, coupes de bois pour la construction des villages, abattage des palmiers pour en récupérer les grappes de fruits, multiplication des pistes, etc.

Les fleuves, rivières et criques touchés par les incidences de l'orpaillage sont aujourd'hui très appauvris de leur faune originelle, et l'insécurité qui y règne interdit désormais d'y établir des activités économiques traditionnelles. L'économie touristique se retrouve ainsi gravement compromise, alors qu'elle représente un atout considérable et

encore largement sous-exploité pour le développement de la Guyane. Les acteurs de l'éco-tourisme sont tous très inquiets pour la pérennité de leur activité. Quels débouchés entrevoir alors pour le futur Parc national amazonien alors même que les réserves naturelles comme celle des Nouragues ne parviennent pas à être correctement surveillées et protégées ?

Les acteurs de la protection de la nature demandent aujourd'hui à l'État des dispositions plus efficaces et plus transparentes. Celles-ci permettraient de juguler l'orpaillage clandestin qui gangrène l'ensemble de la société guyanaise et de restaurer par là un état de droit sur l'ensemble du territoire guyanais.

Sont notamment réclamés

des points de contrôle permanents sur un petit nombre de « passages obligés » permettant d'accéder à l'amont des bassins versants, **une protection renforcée des espaces naturels reconnus pour leur valeur patrimoniale** sans qu'il soit nécessaire pour leur gestionnaire de faire appel à des milices ou des sociétés de gardiennage, **un véritable travail judiciaire** pour débusquer les intérêts privés qui peuvent tirer profit des filières clandestines, **et enfin des outils de collaborations transfrontalières** avec le Brésil et le Suriname.

Par ailleurs, il est maintenant souhaitable que l'aménagement du territoire guyanais puisse être envisagé sur la base d'une répartition raisonnée entre pôles de développement économique et aires de conservation scientifiquement déterminées, et ce pour le bien-être des générations futures.

Olivier TOSTAIN

Le 26 juin 2006, RNF et ses partenaires ont été reçus par un conseiller sécurité du ministre de l'Intérieur, deux jours avant son déplacement en Guyane. Les propositions formulées ci-dessus lui ont été remises. Plusieurs dispositions annoncées par le ministre répondent en partie à ces propositions. Néanmoins, les aires protégées ne sont toujours pas spécifiquement prises en compte dans ce dispositif.

*garimpeiros** : brésiliens impliqués dans l'orpaillage. Il porte ce nom quelque soit le pays où il travaille : Brésil, Venezuela, Guyane, Suriname, Guyana.